



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ordre de méthode**

<b>Direction générale de l'alimentation Sous-direction de l'Europe, de l'international et de la gestion intégrée du risque Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</b>	<b>Instruction technique  DGAL/SDEIGIR/2025-91  14/02/2025</b>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/03/2025

**Cette instruction abroge :**

DGAL/SDEIGIR/2024-268 du 22/05/2024 : Double authentification pour accéder à la composante IMSOC- TRACES NT

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Double authentification pour accéder à la composante IMSOC - TRACES NT

#### **Destinataires d'exécution**

PCF  
DRAAF  
DAAF  
DD(CS)PP  
DDT(M)

**Résumé :** En vue de renforcer le niveau de sécurité de la connexion et d'accès à l'interface du système TRACES NT via le portail EU Login, la Commission européenne a développé la double authentification (également appelée authentification multifactorielle (MFA) ou authentification à 2 facteurs). Parmi les différentes options proposées, le Service du numérique (SNum) du Secrétariat général avait retenu pour des raisons techniques et de sécurité informatique la double authentification à l'aide d'un téléphone portable et envoi de SMS. Toutefois, cette méthode d'authentification a été jugée insuffisamment sûre par la Commission européenne et sera supprimée à partir du 1er avril 2025. La nouvelle solution retenue par le SNum est la connexion via l'application EU Login sur smartphone. Les comptes utilisateurs doivent être paramétrés en conséquence en amont et les services/agents concernés s'équiper en téléphone portable s'ils ne le

sont déjà.

**Textes de référence :**

Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques

Règlement d'exécution (UE) 2019/1715 de la Commission du 30 septembre 2019 établissant les règles de fonctionnement du système de gestion de l'information sur les contrôles officiels et de ses composantes (« règlement IMSOC »).

## Introduction et principe général

EU Login est un portail d'accès qui permet aux utilisateurs autorisés d'accéder à un large éventail de services en ligne gérés par la Commission européenne.

**Pour les agents du ministère en charge de l'agriculture, la double authentification pour accéder à la composante IMSOC-TRACES NT se fera obligatoirement avec l'application EU Login à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.**

Vous trouverez toutes les informations sur la double authentification de la plateforme EU Login ainsi qu'un guide utilisateur sur le lien ci-dessous :

<https://ecas.ec.europa.eu/cas/help.html>

Cette double authentification s'applique à tous les utilisateurs de TRACES NT, aussi bien les autorités compétentes, les vétérinaires officiels privés, que les opérateurs privés : les services de l'Etat sont ainsi invités à informer leurs interlocuteurs de cette nouvelle modalité de connexion et à leur apporter l'appui nécessaire.

La présente instruction a pour objet de présenter la procédure de double authentification via l'application EU Login.

D'autres méthodes existent et sont expliquées en détail dans les documents mis à disposition par la Commission européenne sur le sujet (se reporter à la fin de l'annexe pour les liens).

## Procédure de paramétrage des comptes utilisateurs

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2025, pour se connecter à TRACES NT, il sera nécessaire, en plus du couple identifiant adresse mail/mot de passe, de s'identifier à l'aide d'un téléphone portable via l'application EU Login.

Le téléphone doit être en capacité d'accueillir l'application EU Login. D'après le site Google Play Store, cela nécessite le système d'exploitation Android version 7.0 ou version ultérieure.

Chaque utilisateur devra au préalable paramétrer son compte EU Login en suivant les étapes détaillées dans la procédure « Double authentification » (en annexe) avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Au regard des spécificités de chaque service en matière logistique et organisationnelle, chaque responsable local définira le nombre de téléphones à acquérir afin de permettre la double authentification pour l'ensemble des agents utilisateurs de TRACES-NT ; il est à noter qu'avec ce mode d'authentification, un téléphone portable ne peut être utilisé que pour l'authentification d'un seul

utilisateur (la mutualisation d'un téléphone portable pour plusieurs utilisateurs n'est pas possible avec ce mode d'authentification).

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces mesures.

# Annexe

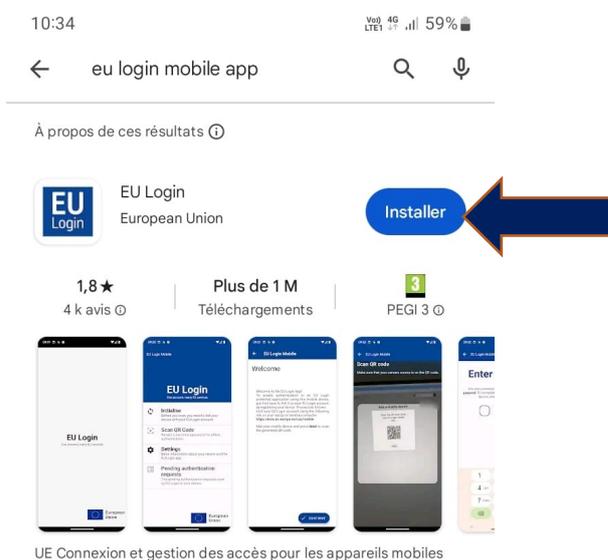
## TRACES NT - Modalités de double authentification par l'application EU Login

La présente procédure est consacrée à la double identification grâce au téléchargement de l'application EU Login et son utilisation en méthode code QR ou code PIN à quatre chiffres.

A noter : la méthode code QR peut être utilisée hors connexion, et doit donc être privilégiée dans certaines circonstances (absence de couverture réseau par exemple).

Les différentes étapes de connexion et de sélection de l'option d'authentification sont décrites ci-dessous.

1. L'application EU Login doit être téléchargée sur votre appareil mobile (smartphone ou tablette) depuis le Google Play Store. Ce téléchargement nécessite une connexion au Play Store avec un compte Gmail.
2. Installer l'application EU Login mobil app.



3. Une fois installée, ouvrez l'application.
4. Cliquez sur « Initialiser » puis sur « Continuer ». Autorisez l'application à accéder à l'appareil photo de votre téléphone. L'application vous invite ensuite à prendre en photo un QR code. Pour générer ce QR code, il

faut alors vous connecter à votre profil EU Login depuis votre ordinateur et suivre les étapes décrites ci-dessous.

5. Connectez-vous sur votre ordinateur au site d'EU Login :

<https://webgate.ec.europa.eu/cas/login>

Identifiez-vous avec vos identifiants personnels: adresse mail institutionnelle, mot de passe, et le code SMS reçu sur le numéro lié à votre compte (s'il s'agit de la méthode de double authentification utilisée jusqu'à présent).

6. Cliquez sur « Mon compte » puis sur « Gérer mes appareils mobiles ». Cliquez sur « Ajouter un appareil mobile ».



7. Renseignez les informations demandées, à savoir : nom de l'appareil (Nom à créer, sans espace), choisissez un code PIN à quatre chiffres, confirmez votre code PIN. Cliquez sur « Soumettre ».

## Ajouter un appareil mobile

Saisissez un nom pour authentifier votre appareil mobile et le code PIN que vous souhaitez utiliser pour cet appareil.

Nom de l'appareil

Code PIN à 4 chiffres

Vous devez saisir ce code PIN sur votre appareil mobile pour pouvoir utiliser l'application mobile EU Login.

Confirmez votre code PIN

**Soumettre** Annuler

- Un QR Code s'affiche sur l'écran de votre ordinateur. Reprenez votre téléphone et scannez ce QR Code avec l'application EU Login.
- Une fois le QR Code scanné, l'application affiche une page sur votre ordinateur demandant le code PIN à quatre chiffres que vous avez choisi au préalable.

11:05 Vo 4G LTE 57%

← EU Login Mobile

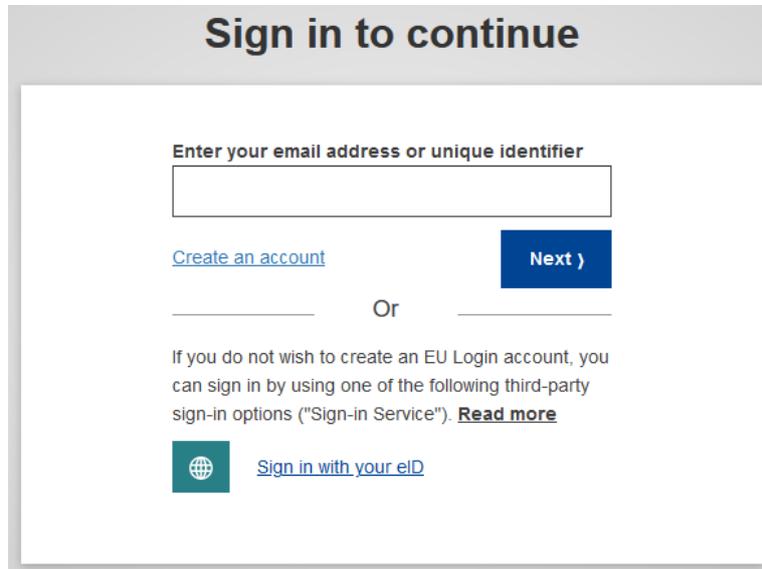
## Indiquez votre code PIN

Vous êtes connecté au compte EU Login de **n0025vuz**. Pour compléter l'enregistrement de votre appareil mobile, entrez votre code PIN à quatre chiffres.

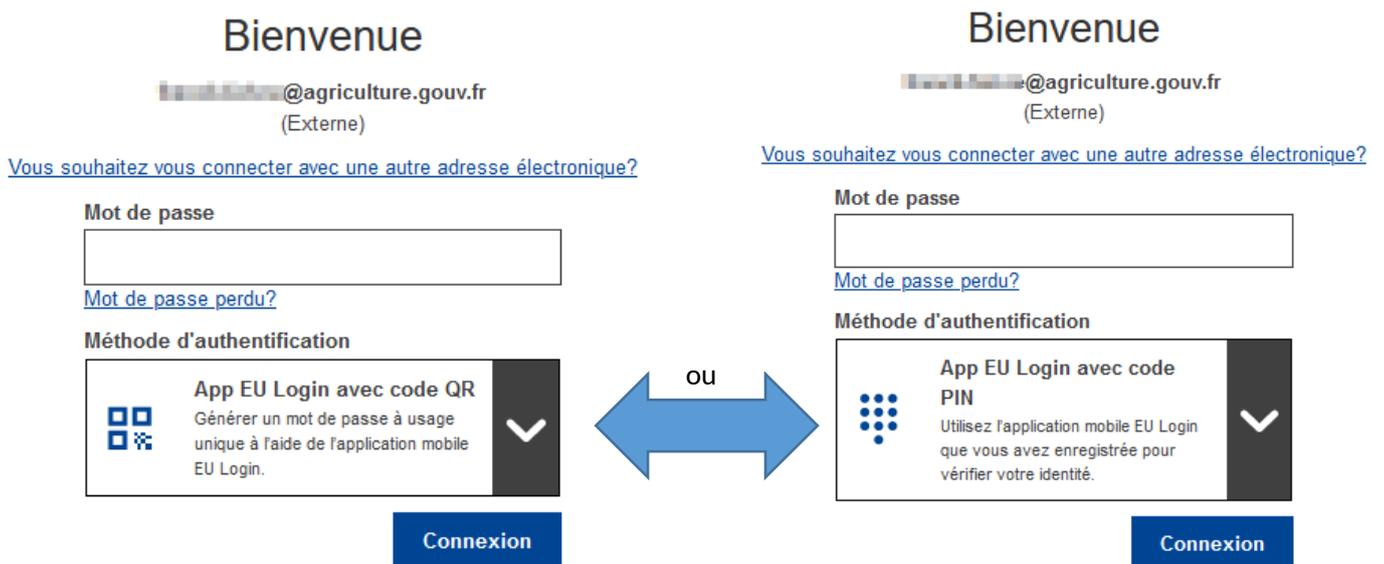
- Après avoir saisi le code PIN sur votre ordinateur, vous recevrez une notification de l'application sur votre téléphone. Cliquez dessus pour valider l'acceptation de votre téléphone. Vous recevrez un courriel de confirmation.

11. Pour valider la double authentification via l'application EU Login, connectez-vous à TRACES NT depuis votre ordinateur, en rentrant votre adresse mail institutionnelle, puis cliquez sur « suivant »

Note : en fonction des configurations de votre ordinateur, vous pouvez être amené directement à l'étape 12



12. Entrez votre mot de passe et sélectionnez comme méthode d'authentification « App EU Login avec code QR » ou « App EU Login avec code PIN », puis connectez-vous.



13. Ouvrez l'application EU Login sur votre téléphone portable et suivez les consignes selon le mode d'authentification code QR / code PIN



14. Vous pouvez désormais accéder à l'interface de TRACES NT sur votre ordinateur. A chaque prochaine connexion, vous devrez utiliser l'application pour valider votre demande d'authentification.

En complément :

1 - La Commission européenne a mis à disposition des vidéos en anglais expliquant la mise en place de cette double authentification ainsi qu'une page d'aide :

- Vidéo expliquant les différents méthodes de double authentification : <https://audiovisual.ec.europa.eu/fr/video/I-231618>

EU Login Help page : <https://webgate.ec.europa.eu/cas/help.html>

Un pas à pas est également disponible sous le lien suivant :

[https://trusted-digital-identity.europa.eu/eu-login-help/what-second-factor-can-i-configure-my-account\\_en?prefLang=fr&etrans=fr](https://trusted-digital-identity.europa.eu/eu-login-help/what-second-factor-can-i-configure-my-account_en?prefLang=fr&etrans=fr)

Nous vous invitons à communiquer ces ressources aux opérateurs de manière à ce que ceux qui utilisent actuellement le SMS pour la double authentification modifient leur méthode d'authentification avant la date du 1er avril 2025.

2 - D'autres méthodes de double authentification sont possibles et sont expliquées dans les documents de la Commission européenne cités ci-dessus. Les alternatives utilisables par les professionnels sont les suivantes :

- Clé de sécurité ou plateforme de confiance (Trusted Platform Module). La clé est un dispositif physique qui ressemble à une clé USB. Disponible dans le commerce, celle-ci doit être certifiée FIDO2 ;
- Authentification eID, sous réserve de disposer d'une carte d'identité électronique.

3 - En cas de difficultés techniques, il pourra être utile de contacter les services de la Commission européenne via l'adresse électronique ci-dessous :

[EU-LOGIN-EXTERNAL-SUPPORT@ec.europa.eu](mailto:EU-LOGIN-EXTERNAL-SUPPORT@ec.europa.eu)